

PUIDOUX



Assemblée préparatoire aux élections communales 2016

En vue des élections des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2016-2021, le bureau du Conseil communal et la Municipalité avaient invité les citoyens de Puidoux à participer à une assemblée préparatoire le jeudi 5 novembre.

C'est devant une bonne centaine de personnes que Gérald Chappuis, président du Conseil communal, a ouvert la séance en précisant les éléments relatifs à une élection:

- les élections ont lieu selon le système majoritaire;
- le Conseil communal se compose de 60 membres;

- il est de tradition d'établir une liste d'Entente communale;
- la Municipalité est composée de 7 membres;
- est éligible une Suisseuse ou un Suisse de 18 ans révolus et domicilié(e) dans la commune de Puidoux et inscrit(e) au rôle des électeurs;
- sont éligibles les personnes étrangères, hommes ou femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins et inscrites au rôle des électeurs.

Candidats et liste

Comme 25 conseillers en charge avaient donné leur démission, le président était quelque peu inquiet de combler ce vide important et inattendu...!

Mais fi de ces soucis, c'est 47 candidates et candidats qui se sont présentés...!

Selon la liste d'Entente actuelle, qui peut encore évoluer jusqu'au 12 janvier 2016 à 12 h (dernier délai pour s'inscrire), ce sont 82 personnes éligibles qui se disputent 60 places.

Pour la Municipalité, Claude Chevalley, municipal des Domaines & Bâtiments, a annoncé sa démission.

Les six autres municipaux

sortants se représentent pour une nouvelle législature.

Stéphane Chappuis et Denis Destraz se portent candidats à la Municipalité.

Dates

Le 1^{er} tour des votations aura lieu le 28 février 2016.

Un éventuel 2^e tour, le 20 mars 2016.

L'élection du syndic aura lieu le 17 avril 2016 en même temps que l'élection des suppléants du Conseil communal.

Un éventuel 2^e tour pour l'élection du syndic aura lieu le 8 mai 2016.

Jean-Pierre Lambelet

ORON

Convocation

Le Conseil communal se réunira le **lundi 7 décembre 2015** à 20h à la grande salle d'Ecoteaux

Ordre du jour:

1. Appel
2. PV de la séance du 5 octobre
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination de la commission thématique «Culture, sport et loisirs»
6. Préavis municipal n° 18/2015 Budget 2016
7. Préavis municipal n° 19/2015 Révision du règlement du Conseil communal
8. Préavis n° 08/2015 Remplacement d'une conduite d'eau à l'ancienne route de Châtillens
9. Préavis n° 09/2015 Règlement de la distribution d'eau
10. Préavis n° 11/2015 Crédit d'étude pour un projet de protection des parcelles à Châtillens
11. Divers et propositions individuelles

Le bureau du Conseil

GRINDOR



Elections communales

La proportionnelle : risques et chances

tirer mieux que les autres. Mais cette logique est celle des partis. Qu'en est-il de ceux qui ne se sentent concernés que par les enjeux locaux, à l'échelle de la commune ?

Une répartition subtile des sièges

A ce stade, évaluer les chances et les risques que le nouveau système représente pour chaque groupement est bien difficile. Une simulation purement imaginaire permet de comprendre l'attribution des sièges. (voir tableau)

Explication du tableau: Le nombre de suffrages exprimés (1249, après suppression des bulletins blancs et nuls) est divisé par le nombre de sièges à pourvoir (60) pour donner le quotient électoral (soit 20.81666, arrondi au nombre entier supérieur = 21). Le nombre de suffrages obtenus par chaque parti est divisé par ledit quotient. Une première attribution est faite

sur la base du résultat entier obtenu. Une seconde répartition attribue les sièges restants aux listes qui ont les restes le plus élevés. Les élus sont ceux qui ont obtenu le plus de suffrages dans leur propre parti.

A noter que l'élection de la Municipalité et du/de la syndic/que s'opère selon le système majoritaire à deux tours, sans changement depuis la dernière législature.

Grindor, une alternative

Qui va siéger au Conseil communal lors de la prochaine législature ? C'est tout le suspense ! On ne pourra bien sûr répondre à cette question qu'au soir du 28 février 2016. En attendant, quelques éléments de fait permettent une appréciation:

Les listes qui n'obtiennent pas au moins 5% du total des suffrages sont éliminées. Pour avoir une chance d'être élu, ne pas choisir dès lors

un parti trop «anecdotique». Mais il n'en existe pas, à notre connaissance, dans la commune.

Contrairement aux dernières élections, la commune d'Oron forme maintenant un seul arrondissement. Il n'existe donc plus de «quota» par village.

Dans les villages fusionnés au sein de notre commune, le taux d'acceptation du nouveau système a été en 2011 de 51,4 %. C'est dire que les avis sont partagés. Pour répondre à ces réticences, le groupement Grindor offre une alternative crédible et adaptée aux enjeux communaux, premier échelon des droits démocratiques, à toutes celles et ceux qui n'entendent pas s'inféoder à l'un des partis présents sur les scènes cantonale et fédérale. Tout sur (www.grindoron.ch)

Jean-Luc Kissling, membre du comité de Grindor

C'est le 4 septembre 2011 que le peuple vaudois a accepté le scrutin proportionnel dans les communes de plus de 3000 habitants. A l'exception du PLR, tous les partis y étaient favorables. Chacun, probablement, imagine pouvoir s'en

	Suffrages obtenus	Suffrages / quotient	Première attribution	Reste	2 ^e attribution	Sièges totaux
Parti A	248	11.9135346	11	19.01674	1	12
Parti B	455	21.857493	21	17.85014	1	22
Parti C	389	18.6869555	18	14.30012	1	19
Parti D	157	7.54203604	7	11.28338		7
Totaux	1249		57			60
Sièges à pourvoir	60					
Quotient électoral arrondi «en haut»:	21					

Publicité

BOURG-EN-LAUAUX

Convocation

Le Conseil communal se réunira en séance ordinaire le **vendredi 4 décembre 2015 à 17h** à la grande salle de Grandvaux.

Ordre du jour:

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
5. Préavis n° 20/2015 – Demande d'un crédit d'ouvrage de Fr. 2'800'000.– pour la construction de vestiaires et la rénovation des installations sportives existantes ainsi que la création de nouvelles installations à la Tioleyre
6. Préavis n° 18/2015 – Demande de crédit d'étude pour le renouvellement de l'informatique communale
7. Préavis n° 19/2015 – Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un Plan directeur communal de la mobilité (PDCM)
8. Préavis n° 22/2015 – Ligne TL 67
9. Préavis n° 21/2015 – Budget 2016
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

La séance est publique

Le bureau du Conseil communal

Publicité

Barnabé a cinquante ans !



Un livre qui raconte la naissance et l'aventure unique du Théâtre Barnabé.

Avec plus de 800 photos inédites, quantités de commentaires et d'anecdotes

Découvrez au fil de ces 160 pages parsemées de poésie, d'humour et d'émotions, l'étonnante naissance et l'histoire de ce théâtre musical devenu une institution culturelle incontournable en Suisse romande.

Comme un petit brin de folie de la scène du Théâtre Barnabé cet ouvrage magnifique et émouvant jouera le premier rôle dans votre bibliothèque !

Souscription Prix : CHF 78.– (éventuels frais d'envoi non inclus).

Je désire commander ___ livre(s)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Le livre sera disponible dès le 31 mars 2016

A venir retirer directement au Théâtre Barnabé. Il peut être envoyé par poste avec bulletin de versement (frais d'envoi en sus)

Cet emplacement vous était réservé.

L'auriez-vous oublié?

021 908 08 01 • 079 216 87 02

Atelier Décoration

En Face

Christian Gilliéron, tapissier-décorateur, est toujours à votre entière disposition

Grand-Rue 5 - 1083 Mézières
079 358 35 28 - 021 903 28 41
www.atelier-enface.ch